



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

There are security requirements associated with this requirement.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

Title - Sujet DDP Gestion immobilière, réalisation de projets et services facultatifs Londres	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08324-200590/B	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client 20200590	Date 2022-04-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-307-80991	
File No. - N° de dossier fk307.08324-200590	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-04-29 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cowell, Philip	Buyer Id - Id de l'acheteur fk307
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1922 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 008 de l'invitation à soumissionner est émise pour répondre aux questions de l'industrie.

Q1. Les salaires directs du gestionnaire immobilier sont-ils considérés comme un coût admissible (main-d'œuvre directe) et, ce faisant, ne doivent-ils pas être couverts par les frais de gestion?

R1. Correct. Conformément à la clause 2.1.3.1 (Coûts admissibles) de l'annexe B (Modalités de paiement) de la demande de proposition (DDP), les coûts de main-d'œuvre associés à l'exécution directe des services qui font partie de l'énoncé des travaux sont réputés être des coûts admissibles. Cela comprend une part proportionnelle du salaire, des avantages sociaux et de la contribution de l'entrepreneur aux régimes d'avantages sociaux et/ou aux programmes d'emploi/de retraite prévus par la loi pour un gestionnaire immobilier qui fournit des services inclus dans l'énoncé des travaux. Les coûts admissibles (y compris la main-d'œuvre directe) ne doivent pas être pris en compte dans la détermination des frais de gestion.

Q2. Les salaires directs du responsable du service de livraison du projet sont-ils considérés comme un coût admissible (main d'œuvre directe) et cela n'est-il pas nécessaire d'être couvert dans le taux de pourcentage de l'entrepreneur pour les frais de SDP?

R2. Correct. Conformément à la clause 2.1.3.1 (Coûts admissibles) de l'annexe B (Modalités de paiement) de la demande de proposition (DDP), les coûts de main-d'œuvre associés à l'exécution directe des services qui font partie de l'énoncé des travaux sont réputés être des coûts admissibles. Cela comprend une part proportionnelle du salaire, des avantages sociaux et de la contribution de l'entrepreneur aux régimes d'avantages sociaux et/ou aux programmes d'emploi/de retraite prévus par la loi pour un gestionnaire de services de prestation de projets qui fournit des services compris dans l'énoncé des travaux. Les coûts de main-d'œuvre directe associés à l'exécution des services de réalisation de projets font partie du coût total admissible du projet auquel s'applique le pourcentage des frais de services de réalisation de projets (SDP).

Q3. Qui est le propriétaire actuel du système d'automatisation du bâtiment et des paramètres de fonctionnement ? Est-ce que le logiciel et les paramètres seront disponibles sur place et opérationnels pour le soumissionnaire retenu ?

R3. Le MAECD est le propriétaire du système d'automatisation des bâtiments (SAB) et des paramètres d'exploitation. Le SAB et les paramètres d'exploitation associés seront opérationnels et disponibles sur place pour le soumissionnaire gagnant.

Q4. Qui est le propriétaire actuel du système GMAO? Quel est le logiciel utilisé par le gestionnaire immobilier actuel? Le système actuel sera-t-il transféré ou seules les données seront-elles disponibles?

R4. L'acquisition (si nécessaire), la configuration, le déploiement, la gestion et/ou la maintenance d'un système de gestion de l'entretien informatisé (GMAO) pour soutenir la planification, l'exécution, la surveillance et la production de rapports sur l'entretien prescrit par la loi et l'entretien courant effectués au 5 Trafalgar Square et au 2-4 Cockspur Street sont la responsabilité de l'entrepreneur, comme décrit dans l'énoncé des travaux. La GMAO utilisée pour assurer les services de gestion de l'entretien dans le cadre du contrat actuel appartient à l'entrepreneur en place. Dans le cadre du processus de clôture du contrat qui fait partie du contrat actuel, l'entrepreneur titulaire transférera toutes les informations et les données spécifiques à l'exécution

des services de gestion de l'entretien au 5 Trafalgar Square et au 2-4 Cockspur Street au Canada, qui fournira à son tour les informations et les données au nouvel entrepreneur dans le cadre du processus de lancement du contrat décrit à la section 9.1, Lancement du contrat, de l'énoncé des travaux.

Q5. Existe-t-il des préoccupations spécifique en matière de santé, de sécurité et d'environnement, par exemple : dossier d'enquête sur la gestion de l'amiante, travail en hauteur, etc.

R5. Il n'y a pas de préoccupation particulière en matière de santé, de sécurité ou d'environnement concernant le Haut-commissariat du Canada à Londres, au Royaume-Uni. Comme dans d'autres immeubles de cette époque, il y a de petites quantités d'amiante au 5 Trafalgar Square et au 2-4 Cockspur Street (p. ex., de l'isolant autour du câblage dans les chambres fortes du 5 Trafalgar Square) qui sont classées comme non friables et qu'il vaut mieux gérer sur place que d'éliminer par des mesures d'abattement. Le personnel du MAECD gère et tient un registre de l'amiante, qui doit être revu et mis à jour tous les cinq (5) ans, conformément à la législation applicable.

Q6. Existe-t-il un rapport sur l'état du bâtiment disponible ? Le soumissionnaire retenu aura-t-il accès à l'ancienne version du rapport sur l'état du bâtiment ?

R6. Des rapports sur l'état des immeubles (REI) ont été préparés pour le 5 Trafalgar Square et le 2-4 Cockspur Street en 2018. Les REI font partie des informations qui seront partagées avec les soumissionnaires qui s'inscrivent pour accéder au site Web Central Collab maintenu par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). Lors de la récente conférence des soumissionnaires, il a été conseillé aux participants de s'inscrire pour accéder au site Central Collab par l'intermédiaire de l'autorité contractante du SPAC identifiée dans la DDP.

Q7. Le calendrier **d'entretien préventif planifié** (EPP) est-il disponible ?

R7. Un inventaire complet des systèmes et de l'équipement des immeubles situés au 5 Trafalgar Square et au 2-4 Cockspur Street a été recueilli par le Canada et est disponible sur le site Web Central Collab maintenu par le MAECD. Le Canada travaille actuellement avec l'entrepreneur en place pour rassembler des informations sur le calendrier d'entretien préventif planifié (EPP) dans le cadre de la clôture du contrat existant. Les informations spécifiques au EEP du 5 Trafalgar Square et du 2-4 Cockspur Street seront affichées sur le site Central Collab dans les prochains jours.

Q8. Pour les frais de services optionnels de gestions des installations (appendice B section 3.4), le % applicable est-il applicable uniquement sur le coût admissible pour les services optionnels de gestions des installations spécifiés ou il s'applique sur le coût total admissible du contrat ?
Pouvons-nous avoir le volume de travail de base \$ pour les services de gestion des installations en option uniquement ?

La même règle de calcul s'applique-t-elle aux rapports facultatifs sur l'état des immeubles (RFEI) (appendice B section 3.6). Pouvons-nous avoir le volume de travail de référence \$ pour les rapports facultatifs sur l'état des immeubles ? Avez-vous un ordre de grandeur approximatif du nombre d'RFEI qui seront nécessaires ?

R8. Correct. Le pourcentage des frais pour les rapports facultatifs sur l'état des immeubles (RFEI) s'appliquerait exclusivement aux coûts admissibles engagés pour la prestation des services décrits à la section 6.3, Rapports sur l'état des immeubles, de l'énoncé des travaux. Comme les services décrits à la section 6.3 de l'énoncé des travaux ne sont pas fournis dans le cadre du contrat actuel, mais par le biais de petits contrats de service et/ou d'arrangements en matière d'approvisionnement, il est difficile d'établir un volume d'affaires, ce qui explique pourquoi les frais de soumission pour les RFEI ne sont pas inclus dans l'évaluation financière qui fait partie de la demande de propositions. Aux fins de la DDP, on suppose que le volume d'affaires potentiel total attribuable aux RFEI au cours de la période principale du contrat résultant, si l'option est exercée, est de 100 000 \$ CAN. Conformément aux protocoles de gestion des actifs et du portefeuille du MAECD, les REI sont généralement préparés pour les actifs individuels tous les cinq ans. Comme les derniers REI pour le 5 Trafalgar Square et le 2-4 Cockspur ont été préparés en 2018, les Soumissionnaires peuvent supposer que des REI seraient préparés pour les deux immeubles une fois pendant la période principale du Contrat si l'option associée était exercée.

Q9. 2.5.4 Scénario 4 – SRP

- Clarification : le programme devrait-il viser à achever la construction d'ici octobre 2023 ou mars 2024 ?
- Peut-on déduire la taille de chacune des 20 résidences en divisant le nombre total d'employés de la mission par le nombre de résidences ? Ou sinon, pouvez-vous fournir plus de détails sur la taille et le type de résidences à considérer pour le remblayage ?

R9. Conformément au scénario décrit à la question 2.5.4 des critères d'évaluation, le programme de remplacement du revêtement spécifique aux vingt (20) logements du personnel doit être achevé d'ici le 31 mars 2024. Dans la description du scénario, la date d'achèvement de la construction du 31 octobre 2023 a été identifiée dans le calendrier principal du projet préparé par le personnel interne du MAECD et n'est fournie qu'à titre d'information générale. Dans le cadre du scénario, les soumissionnaires sont invités à élaborer un plan de gestion de projet et une structure de répartition du travail pour démontrer comment ils assureront l'achèvement du programme de remplacement du revêtement avant le 31 mars 2024.

Aux fins des critères d'évaluation, on suppose que chacun des vingt (20) logements du personnel est une maison unifamiliale de deux (2) étages avec trois (3) chambres à coucher et une superficie totale approximative de 200 m².

Q10. La Maison du Canada offre-t-elle des services de traiteur/vendeurs ? Livré par qui ?

R10. Les services de restauration sont actuellement fournis par le MAECD au Haut-Commissariat du Canada à Londres, au Royaume-Uni, par le biais d'accords d'approvisionnement. Il n'y a pas de services de distribution automatique sur place.

Q11. Appendice L – Exigences en matière d'assurance : Il n'y a pas de devise indiquée, veuillez confirmer que les dollars canadiens seront acceptés.

R11. Correct. La devise est le dollar canadien.

Aucun autre changement ne s'applique